



Règlement du jeu concours « Alainn Tours fête ses 25 ans en pays Celtes » organisé par ALAINN TOURS dans le cadre du jeu Twitter les « 25 ans d'Alainn Tours », du 06 Juin au 26 Juin 2016.

Article 1 : Société organisatrice a

La société ALAINN TOURS (ci-après « l'Organisateur ») - *Alainn Tours Teoranta, société à responsabilité limitée au capital de 2 actions uniques et égales d'une valeur de 1€, incorporée le 20 Septembre 1995, numéro d'incorporation : 238387, numéro de TVA intra-communautaire : IE8238387B et dont le siège se trouve Unit 9, Pro-Tek house, Finisklin Estate, F91YV9T Sligo, Irlande – Tel : 00 353 71 91 50345 (ci-après « ALAINN TOURS »)* - organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « **25 ans d'Alainn Tours** », (ci-après « le Jeu ») dans le cadre du jeu Twitter **du 06 juin au 26 juin 2016.**

Article 2 : Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique ayant plus de 18 ans.

Une seule participation sera retenue par personne et par foyer.

Sont exclus de la participation à ce Jeu les salariés et représentants de l'Organisateur du Jeu et des sociétés ayant collaboré à son organisation, ainsi que les membres de leur famille proche ou résidants dans leur foyer.

Les personnes souhaitant participer au Jeu auront pris connaissance du présent règlement qu'elles acceptent sans réserve du fait de leur participation.

Article 3 : Accès au Jeu et modalités de participation

Ce Jeu est accessible gratuitement sans obligation d'achat sur le compte Twitter @alainntours (<https://twitter.com/alainntours>) du 06 juin 2016 à 18h00 (UTC+2) au 26 juin à 23h00 (UTC+2). Le présent règlement sera hébergé sur le site internet <http://www.alainntours.fr/>

Pour accéder au jeu, le participant devra :

- 1) Être inscrit sur le réseau social Twitter
- 2) Être âgé de plus de 18 ans
- 3) Résider dans les pays suivants : France, Belgique ou Suisse

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- 1) Retweeter le tweet du jeu concours sur son propre compte Twitter.
- 2) Suivre Alainn Tours sur Twitter : @alainntours
- 3) Prendre connaissance du présent règlement

Une fois le jeu concours terminé, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants pour désigner le gagnant.

Article 4 : Dotation

Le Jeu est doté d'un voyage pour deux personnes de 15 jours et 14 nuits en Irlande d'une valeur de **3350 €**.

Ce voyage comprend :

- les vols aller / retour pour deux (2) personnes au départ de Paris, en classe économique avec la compagnie Aer Lingus, taxes comprises ;
- la location d'un véhicule de cat. 1, pour deux (2) personnes, pendant 14 jours, type Ford Fiesta ou équivalent, en kilométrage illimité, TPI (Assurance au tiers), CDW (Assurance Collision - Rachat partiel de la Franchise), TP (assurance contre le vol), la location commence et se finit à l'aéroport d'Edimbourg ;

Le/la gagnant(e) ou sa/son compagne/compagnon de voyage doivent être titulaires d'un permis de conduire en cours de validité pour conduire en Irlande et respecter les conditions de location de la société de location (Budget).

Le conducteur devra avoir l'âge minimum de vingt-cinq (25) ans minimum. Une carte bancaire doit être fournie au moment de la location pour le paiement de la caution d'un montant de 1500 euros (€).

- Quatorze (14) nuitées en hébergements mixtes (chez l'habitant, guest house, hôtels 3* et 4*, hébergement de charme luxueux) en chambres doubles ou twin (deux lits). Toutes les chambres sont munies d'une salle de bain et de toilettes dans la chambre :
 - Donegal – Ann Woods B&B x 2 – b&b pour 2
 - Sligo – Geraldine Gibbons B&B x 2 – b&b pour 2
 - Mayo – Leenane Hotel – b&b + 1 dîner pour 2
 - Galway – Kathleen Dolly – b&b pour 2
 - Clare – Moy House – b&b pour 2
 - Kerry – Castlerosse Hotel – b&b + 1 dîner pour 2
 - Kilkenny – Breda Dore – b&b pour 2
 - Wicklow – Summerhill House Hotel – b&b pour 2
- Quatorze (14) petits déjeuners Irlandais ;
- Deux (2) dîners ;
 - Mayo – Leenane Hotel – 1 dîner pour 2
 - Kerry – Castlerosse Hotel - 1 dîner pour 2

- Cinq (5) visites des sites suivants et une (1) excursion :
 - Visite du Musée de Guinness pour deux (2) personnes ;
 - Visite de la distillerie Kilbeggan pour deux (2) personnes ;
 - Visite des jardins de l'abbaye de Kylemore pour deux (2) personnes ;
 - Visite de Muckross house et ses jardins pour deux (2) personnes ;
 - Visite de Powerscourt pour deux (2) personnes ;
 - Découverte en bateau du fjord de Killary pour deux (2) personnes ;
- Des visites et des rencontres d'exception :
 - Une rencontre avec un fumeur de saumons et dégustation deux (2) personnes ;
 - Une rencontre avec un brasseur et dégustation pour deux (2) personnes ;
 - Un Heritageisland pass pour deux (2) adultes
 - Un carnet de voyage personnalisé ;
 - Une Assistance téléphonique 7J/7J en Français.

Le voyage ne comprend pas :

- Les pourboires ;
- Les déjeuners ;
- Les dépenses personnelles ;
- Le carburant et les divers péages ;
- Les droits d'entrée sur les sites ;
- Les assurances ;
- Les taxes de séjour ;
- Les frais de visa et/ou de carte touristique ;
- Toutes les prestations non mentionnées dans la dotation.

Le gagnant aura la possibilité d'étendre son séjour sur place à ses propres frais.

Ce séjour est à prendre entre le 20 Septembre et 20 Octobre 2016 ou entre 10 Mars et le 10 Avril 2017. Il n'est ni cessible, ni modifiable, ni remboursable contre une valeur monétaire, ni reportable.



Toute annulation du séjour par le gagnant entraînera la perte définitive du séjour sans possibilité de remboursement ou de report.

Les dates de départ seront communiquées au gagnant par l'Organisateur le 15 juillet 2016 au plus tard.

Le gagnant et son compagnon de voyage doivent voyager sur le même itinéraire. Le compagnon de voyage doit avoir la majorité dans son pays de résidence, à moins que le gagnant ne soit apparenté au compagnon de voyage ou qu'il soit son tuteur légal.

L'Organisateur n'est pas responsable des retards, des annulations ou des événements imprévus liés aux vols.

Le gagnant et son compagnon de voyage doivent remplir les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire et être munis d'une carte d'identité et d'un passeport en cours de validité. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans l'hypothèse où le gagnant et son compagnon ne pourraient, du fait de problèmes administratifs, entrer sur le territoire Ecossais.

Le gagnant et son compagnon doivent être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et d'une assurance responsabilité civile. L'ensemble du séjour, toutes les activités et l'hébergement sont aux risques et périls du gagnant et de son compagnon de voyage.

Article 5 : Procédure de désignation des gagnants et attribution des lots

Le voyage sera attribué par tirage au sort effectué parmi l'ensemble des personnes ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées à l'article 3 du présent règlement.

Le tirage au sort sera effectué entre le 27 et le 29 juin 2016 dans le strict respect du hasard. La liste des participants sera soumise sur le site internet <http://www.dcode.fr/tirage-au-sort-nombre-aleatoire>. Un participant sera désigné comme étant le gagnant du jeu concours.

Compte Twitter dans un délai de sept (7) jours à compter du tirage au sort. Le gagnant devra par retour de tweet, dans un délai de quinze (15) jours accepter le gain. Le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple au voyage qui sera perdu.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Dans ce cas, l'Organisateur restera propriétaire de la dotation et se réservera le droit ou non de le remettre en jeu dans cette même opération ou dans une autre.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.



Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par mail à l'adresse suivante : Alainn Tours Teoranta, service clients, Unit 9, Pro-Tek house, Finisklin Estate, F91YV9T Sligo, Irlande.

Le règlement du Jeu est disponible gratuitement sur le Site à l'adresse suivante <http://www.alainntours.fr/IMG/pdf/2016-alainn-tours-25-ans-reglement-du-jeu-concours.pdf>.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur.

En participant au Jeu et en acceptant la dotation, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, son prénom, sa ville de résidence, son pays de résidence, et son image sur tous les supports promotionnels relatifs au Jeu, sans paiement ou compensation supplémentaire.

Article 7 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou cas de force majeure), le Jeu devait être modifié, écourté ou reporté.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qu'il juge, à sa seule discrétion, avoir altéré le processus d'inscription ou le fonctionnement du tirage au sort ou du Site.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de panne ou de difficultés de connexion sur le Site.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du Site.

De même, il ne saurait être tenu pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison, ou si elles lui parvenaient illisibles, incomplètes, confuses ou impossibles à traiter.

La participation du Jeu sur le support Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'informatique et de l'Internet.

La connexion de tout participant à Internet et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Article 8 : Règlement des Litiges

Chaque participant s'engage en cas de difficulté relative au Jeu à faire un recours amiable auprès de l'Organisateur préalablement à toute action en justice.



Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu est du ressort des Tribunaux français.

Article 9 : Propriété

Le Site et tous les droits qui lui sont attachés sont la propriété exclusive de l'Organisateur.

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Site et/ou le Jeu sont strictement interdites.